



MONTMORENCY

DIRECTION ANIMATION DE LA VILLE

Bibliothèque Aimé Césaire

Règlement intérieur de la Bibliothèque Aimé Césaire

La Bibliothèque Aimé Césaire est un service public destiné à toute la population. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation du public.

1. Dispositions générales

L'accès est libre, gratuit et ouvert à tous.

La consultation sur place de toutes les ressources est libre et gratuite.

L'espace multimédia et les collections numériques font l'objet d'une charte d'utilisation particulière.

Une inscription est nécessaire pour l'emprunt des documents.

2. Inscriptions

Inscriptions à titre individuel

L'utilisateur doit présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

L'utilisateur mineur doit présenter obligatoirement une autorisation des parents.

Pour bénéficier de la gratuité accordée aux bénéficiaires des minimas sociaux, l'utilisateur doit présenter un justificatif.

Le montant des droits à acquitter est fixé par le Conseil Municipal ou par le maire sur délégation du Conseil municipal.

La carte délivrée lors de l'inscription est valable un an de date à date. La carte doit être conservée en cas de réinscription. Une somme forfaitaire sera demandée pour l'obtention d'une nouvelle carte en cas de perte.

Tout changement de coordonnées doit être immédiatement signalé.

Inscriptions à titre collectif

Une carte d'emprunteur est remise à un responsable désigné par l'organisme. Elle peut être conservée à la bibliothèque.

Le formulaire d'inscription doit être complété par le responsable de l'organisme désignant le titulaire de la carte et sa pièce d'identité.

3. Prêt

Règles générales

Le prêt est autorisé aux usagers à jour de leur inscription, sur présentation de la carte.

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Le nombre de documents empruntables et la durée des prêts sont précisés lors de l'inscription.

Une inscription adulte permet d'emprunter des documents tous publics.

Une inscription enfant, jusqu'à 13 ans révolus, permet d'emprunter des documents jeunesse et par dérogation des documents nécessaires à la scolarité.

Une inscription pour les collectivités (écoles, crèches, associations...) permet d'emprunter des documents nécessaires aux activités pédagogiques exclusivement, et ne doit pas être assimilée à une inscription adulte.

La réservation des documents est possible à l'exception des nouveautés, ainsi que la prolongation de la durée de prêt, hormis pour les nouveautés.

Modalités de restitution des documents empruntés

Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés.

Tout document détérioré ou non rendu doit être remboursé par l'emprunteur, au prix d'achat actualisé. Seuls les DVD constituent une exception : un forfait de 30 € sera demandé pour le remplacement du document.

Retard dans la restitution des documents

En cas de retard, une lettre de rappel sera envoyée.

Une suspension temporaire du prêt sera appliquée en fonction du nombre de jours de retard, sans que la durée de validité de la carte soit prolongée :

- 3 semaines pour un retard de 28 à 49 jours

- 6 semaines pour un retard de 50 à 99 jours

- 100 jours ou plus de retard pourront entraîner des sanctions allant d'une suspension de prêt de 2 mois à l'exclusion définitive de la bibliothèque.

La non-restitution de documents entraînera le recouvrement, par voie de Perception, d'une pénalité égale à la valeur des ouvrages non rendus et la suspension définitive du droit de prêt.

4. Portage à domicile

Le portage de documents est un service personnalisé proposé par votre bibliothèque. Ce service s'adresse à tous les Montmorencéens majeurs dans l'incapacité physique de se déplacer pour cause de grand âge, maladie, handicap, accident...(carte d'invalidité, Certificat médical..)

Ce service est gratuit, sous condition d'inscription à la Bibliothèque.

Toute personne intéressée devra remplir une fiche d'inscription et après validation de son dossier, recevra, sur rendez-vous, la visite mensuelle d'un(e) bibliothécaire.

5. Recommandations et interdictions

Règles de vie collective

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux de la bibliothèque. Un comportement correct et respectueux est exigé à l'égard des autres usagers, du personnel, du mobilier et des collections.

A l'intérieur de la bibliothèque, il est interdit de fumer, de faire pénétrer des animaux à l'exception des chiens-guides. L'usage des vélos, trottinettes, rollers est interdit.

L'usager est tenu d'éviter toute nuisance sonore (téléphone portable, baladeurs,...)

Le personnel de la bibliothèque est habilité à exclure temporairement ou définitivement, après un premier rappel, tout usager présentant un comportement perturbateur ou non-adapté.

Obligations et responsabilités de l'emprunteur

Il est interdit de faire des annotations sur un document et de tenter de le réparer soi-même.

Les documents empruntés sont destinés à un usage individuel et familial. L'usage qui en est fait est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur.

La reproduction des documents, y compris ceux provenant de sites internet, est strictement réservée à l'usage individuel (art. L.122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Les parents demeurent responsables des emprunts, agissements et comportements de leurs enfants mineurs, qu'ils soient seuls ou accompagnés. En aucun cas le personnel de la bibliothèque ne peut être considéré comme assurant la garde et la surveillance des mineurs.

Charte de l'espace multimédia et des collections numériques de la Bibliothèque Aimé Césaire

Espace multimédia

Toute personne âgée de 10 ans minimum peut accéder à l'espace multimédia sur présentation de sa carte de lecteur et inscription à l'accueil. La durée d'utilisation est fixée à 1 heure par jour. Le nombre maximal de personnes autorisées à consulter sur le même poste est de deux.

L'utilisation des postes par les enfants se fait sous la responsabilité des parents. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque. Sont donc interdits la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques.

Il est interdit aux usagers d'utiliser leurs propres logiciels ou de modifier en quoi que ce soit la configuration des postes de consultation.

L'utilisation du courrier électronique et la participation à des listes de diffusion s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Le personnel peut décider de la priorité d'une utilisation en fonction des demandes.

Accès Wifi

Un accès gratuit au Wifi est proposé, sans condition d'inscription à la Bibliothèque.

L'utilisateur devra demander un code d'accès, valable 1 an, à l'accueil.

Prêt de liseuses

Des liseuses sont disponibles au prêt.

Le prêt des liseuses se fait sur les cartes adultes uniquement en raison du contenu même de l'offre (à raison d'une liseuse maximum par carte), sans caution.
La liseuse est empruntable 3 semaines consécutives, mais sans prolongation possible.

Les liseuses peuvent être réservées en ligne à partir du catalogue, ou directement sur place, à la banque de prêt de votre bibliothèque.

En cas de perte ou de casse de la liseuse, le remboursement en valeur à neuf sera demandé.

Prêt de tablettes

La bibliothèque met à disposition des tablettes pour une consultation sur place.

Toute personne âgée de 10 ans minimum peut emprunter une tablette sur présentation de sa carte de lecteur et d'une pièce d'identité. La durée d'utilisation est fixée à 1 heure par jour.

L'utilisation des tablettes par les enfants se fait sous la responsabilité des parents. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

En cas de casse de la tablette, le remboursement en valeur à neuf sera demandé.

Accès aux ressources numériques

La Bibliothèque propose un accès à de l'auto-formation, du soutien scolaire, des livres, des magazines numériques, de la VOD (vidéo à la demande) sous condition d'inscription.

L'accès à ces ressources se fait via le portail des bibliothèques de la CA Plaine Vallée Forêt de Montmorency : <http://plainevallee-biblio.fr/>

Cette offre est disponible sur smartphones, PC ou tablettes